

Première édition
2018-05

AMENDEMENT 1
2021-05

**Bouteilles à gaz — Bouteilles et
tubes à gaz en acier et en alliages
d'aluminium, sans soudure —
Contrôles et essais périodiques**
AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
*Gas cylinders — Seamless steel and seamless aluminium-alloy gas
cylinders and tubes — Periodic inspection and testing*
(standards.iteh.ai)
AMENDMENT 1

[ISO 18119:2018/Amd 1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>



Numéro de référence
ISO 18119:2018/Amd.1:2021(F)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 18119:2018/Amd 1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 58, *Bouteilles à gaz*, sous-comité SC 4, *Contraintes de service des bouteilles à gaz*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 23, *Bouteilles à gaz transportables*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 18119:2018/Amd 1:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>

Bouteilles à gaz — Bouteilles et tubes à gaz en acier et en alliages d'aluminium, sans soudure — Contrôles et essais périodiques

AMENDEMENT 1

Article 4

Ajouter ce qui suit à la liste des abréviations et symboles:

a/t ratio de profondeur du défaut (en pourcentage)

8.1

Remplacer le second alinéa par ce qui suit:

Une attention particulière doit être portée aux bouteilles contenant des gaz inflammables, oxydants corrosifs ou toxiques, afin d'éliminer les risques lors de la phase d'inspection interne. L'Annexe C donne une liste des gaz qui sont corrosifs pour le matériau des bouteilles en acier.

Tableau A.1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>

Remplacer la note de bas de tableau f) par ce qui suit:

Il s'agit de la corrosivité pour les tissus humains (voir ISO 13338) et NON pour le matériau des bouteilles (par exemple, comme indiqué dans l'Annexe C pour l'acier).

B.1

Remplacer le quatrième alinéa par ce qui suit:

Si la taille du défaut a atteint les limites de profondeur ou d'étendue, l'épaisseur restante de la paroi doit être déterminée à l'aide d'un appareil à ultrasons. L'épaisseur de la paroi peut être inférieure à l'épaisseur de paroi minimale garantie, sous réserve de l'autorisation par l'autorité compétente compte tenu de la gravité du défaut et des facteurs de sécurité. L'ISO/TR 22694 et les [Figures B.6](#) et [B.7](#) peuvent servir de recommandations pour évaluer la taille acceptable du défaut. Lorsque le ratio de profondeur du défaut (*a/t*) est inférieur ou égal à 5 %, la longueur du défaut peut être prolongée sur la longueur parallèle de la bouteille.

B.3.3, Tableau B.3

Dans la troisième colonne (Défauts linéaires) pour les bouteilles en acier sans soudure, ajouter un second alinéa comme suit:

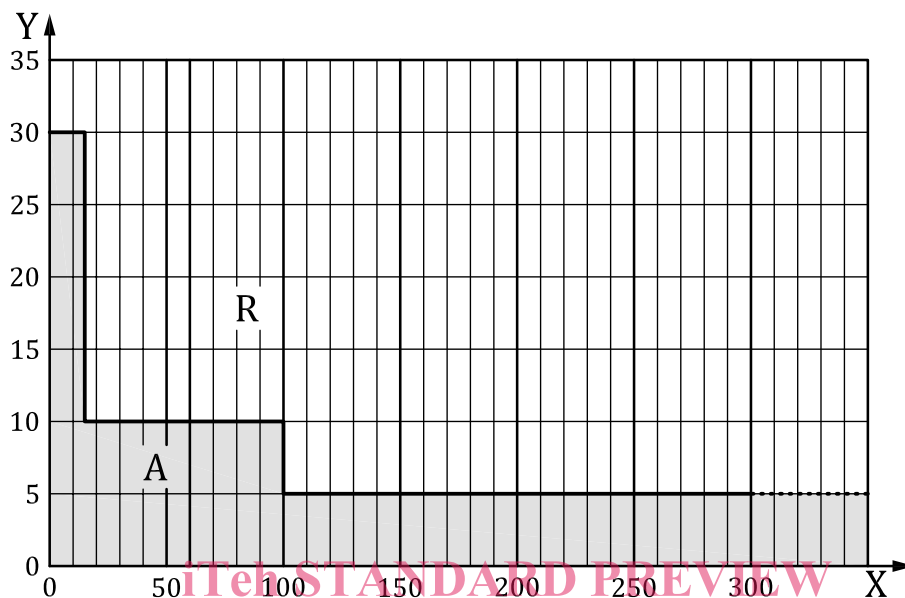
Profondeur inférieure ou égale à $0,05 t_m$, quelle que soit la longueur (voir [Figure B.6](#)).

Dans la troisième colonne (Défauts linéaires) pour les bouteilles en aluminium sans soudure, ajouter un second alinéa comme suit:

Profondeur inférieure ou égale à $0,05 t_m$, quelle que soit la longueur (voir [Figure B.7](#)).

B.3.3, Figure B.6

Remplacer la [Figure B.6](#) par la suivante:



Légende

X longueur du défaut, en mm

R rejeter

Y ratio de profondeur du défaut, (a/t) , en pourcentage A accepter

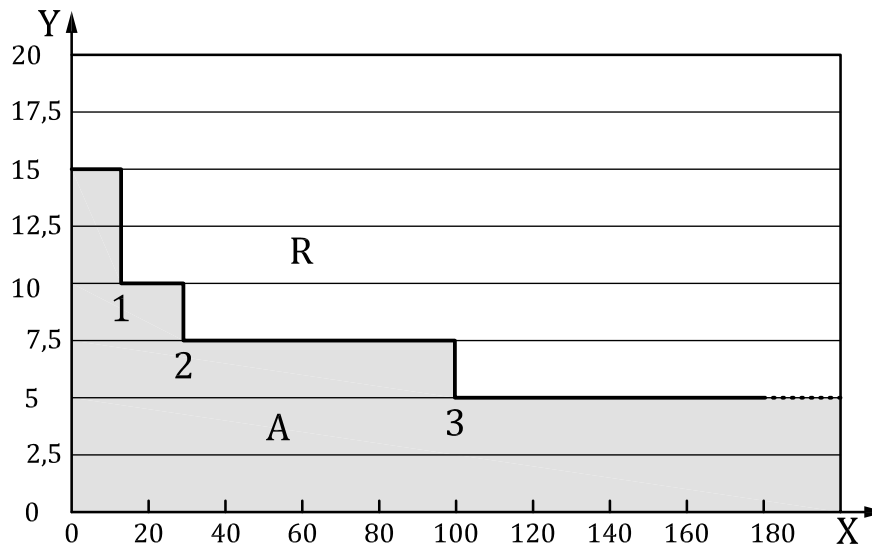
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852d138e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>

SOURCE: ISO/TR 22694:2008, Figure 19 (modifiée).

Figure B.6 — Dimensions maximales admissibles des imperfections pour des bouteilles en acier sans soudure de compositions diverses

B.3.3, Figure B.7

Remplacer la [Figure B.7](#) par la suivante:



Légende

- | | | | |
|---|--|---|----------|
| X | longueur du défaut, en mm | R | rejeter |
| Y | ratio de profondeur du défaut, (a/t), en pourcentage | A | accepter |
| 1 | 15 mm | | |
| 2 | 30 mm | | |
| 3 | 100 mm | | |

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 18119:2018/Amd 1:2021

SOURCE: ISO/TR 22694:2008, Figure 24 (modifiée).
<https://standards.iteh.ai/standards/sist/72386865-925c-4d7f-a02f-852dd38e9b64/iso-18119-2018-amd-1-2021>

Figure B.7 — Dimensions maximales admissibles des imperfections pour les bouteilles en alliages d'aluminium sans soudure

Annexe C

Remplacer le titre de l'Annexe C par le suivant:

Liste des gaz corrosifs pour le matériau des bouteilles en acier